

# Compte rendu de séance du 17 mars 2016

Convocation du 9 mars 2016

L'an deux mil seize, le 17 mars, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

**Présents :** BAUDOUIN D. BUISSON A. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. ROMANTEAU L. TANGUY J.N.

**Absents :** DROUARD V. (a donné pouvoir à A.M. PROUST) GRAVIER M. SIMONNET D.

Mme Line ROMANTEAU a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Préparation budget 2016
2. DETR
3. Questions diverses

### **1 – PREPARATION BUDGETS 2016**

Le Maire présente au conseil municipal les résultats 2015 et les prévisions 2016 pour la section de fonctionnement du budget principal et les résultats 2015 du budget de la régie photovoltaïque. Les restes à réaliser en investissement pour le budget principal s'élève à 217 503,29 € en dépenses et à 133 233.07 € en recettes.

Une seconde réunion de préparation est programmée pour le 31 mars à 18 h 30 et le vote des budgets le 13 avril à 18 h 30.

### **2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2016** **2016-3-1**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet **d'Aménagement et de sécurisation du « Cœur de Bourg »** dont le coût prévisionnel s'élève à 335 525 € HT soit 402 630 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total</b>	<b>335 525 € HT</b>
- DETR	79 606 €
- FRIL	30 000 €
- Emprunt Bancaire	100 000 €
- CAP 79 aide à la décision	8 000 €
- Autofinancement communal	117 919 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Début des travaux octobre 2016
- Fin des travaux mai 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'aménagement et de sécurisation du Cœur de Bourg
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'inscrire la dépense au budget 2016

*Cette délibération annule et remplace celle du 17 décembre 2015 visée par les services préfectoraux le 14/01/2016*

### **VOTE DES TAUX 2016    **Préfecture des Deux-Sèvres 29 mars 2016****

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à bulletin secret décide une augmentation du taux des 3 taxes de 1%.

Résultat du vote (11 votants + 1 pouvoir) : 4 voix pour le maintien des taux 2015 et 8 voix pour une augmentation de 1%.

Les taux 2016 seront donc les suivants :

- 15.62% pour la taxe d'habitation
- 15.04% pour le foncier bâti
- 55.42% pour le foncier non bâti

Ce qui représente un produit de 225 667 €

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

- Suite à la demande de la CAN concernant un groupement pour l'achat de carburant, le conseil décide de ne pas donner suite.

- Le Maire informe le conseil municipal que la société AXA (assurances) a sollicité la commune pour faire un appel d'offres auprès des citoyens de la commune concernant une complémentaire santé, afin que ceux-ci bénéficient de tarifs plus avantageux du fait d'un contrat de groupe. Le conseil décide de ne pas donner suite.

- Camping de Terre-Neuve : il serait bien de faire un dépliant pour faire connaître et valoriser le camping.

- Eclairage terrain de sports : l'entreprise SOLUTECK nous a fourni un nouveau devis, il est élevé, 1 900 €, car il faut changer des projecteurs, et pas seulement les 5 lampes. Le matériel est rouillé et n'est plus étanche.

- Le Maire informe le conseil que suite à une rencontre avec le service déchets de la CAN, celle-ci va proposer des bacs jaunes avec un ramassage de porte à porte. Le conseil accepte de mettre en place ces bacs jaunes.

**Le Président**

**Les membres du conseil municipal**